

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU MERCREDI 4 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le 4 février, à 19 heures 00,
Le Conseil municipal de la Commune d'Azat-Chatenet, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des fêtes de la Mairie, sous la présidence de Monsieur QUINQUE Jean-Bernard, Le Maire.

Date d’Affichage de la convocation : 23 janvier 2026

Présents :

MM. QUINQUE Jean-Bernard, PETIOT Bruno, DUBOIS Didier, LACOUQUE Jean-Philippe, HIVERT Éric

MMES DALLIER Christiane et DURAND Christiane,

Excusé : DEROUAULT Bertrand

Absent : Jacky BRACONNE

Procuration : Tony POULAIN donne procuration à Bruno PETIOT

Christiane DALLIER est nommée Secrétaire de séance. Elle sera chargée de remplir le Procès-verbal de la séance

Début de la Séance à 19h 09

Monsieur Jean-Bernard QUINQUE :

- **Fait l'appel des conseillers élus**
- **Vérifie que le Quorum est atteint**
- **Lecture et approbation à l'unanimité du Compte rendu de la réunion du 10 décembre 2025**

-

Signature du registre de signature des délibérations du 10 décembre 2025

Monsieur le Maire ouvre la séance avec le seul point inscrit sur la convocation :

Objet : Conclusion d'une Convention de servitude avec RTE – Réseau de Transport d'électricité

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Vu le Code de l'Énergie,

Vu la demande formulée par RTE – Réseau de Transport d'Électricité, relative à l'établissement d'ouvrages électriques sur le territoire communal,

Vu le projet de convention de servitude transmis par RTE,

Considérant que RTE n'est pas propriétaire des terrains concernés et qu'il est nécessaire d'établir une servitude pour permettre l'implantation, l'entretien et l'exploitation des ouvrages électriques,

Considérant que cette servitude s'exercera sur une bande de terrain d'une largeur de 7.60 mètres et sur une longueur d'environ 8.70 mètres, conformément au plan annexé,

Considérant que RTE prendra à sa charge l'ensemble des frais liés aux travaux et versera à la Commune une indemnité forfaitaire de 951.00 € (neuf cent cinquante et un euros),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE à l'unanimité des membres présents :

D'approuver la convention de servitude à intervenir avec RTE, telle qu'annexée à la présente délibération.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents afférents.

De dire que les frais liés à l'établissement de la servitude seront intégralement pris en charge par RTE.


De préciser que la présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

Nombre de voix : 8

Pour : 8 voix

Monsieur le Maire enchaîne sur les questions diverses :

QUESTIONS ET DIVERS

 **Bilan financier au 31 décembre 2025 du budget Principal de la commune**

Section de fonctionnement

Dépenses = 109 546.04 €

Recettes = 155 769.49 €

Total = **+ 46 223.45€**

Section d'investissement

Dépenses = 46 870.58 €

Recettes = 12 275.54 €

Total = **- 34 595.04€**

 **Affectation de résultat et reste à réaliser**

Reste à réaliser – Section d'investissement :

Nous avons pris aucun engagement en dépenses (signature de devis) et nous n'avons aucun engagement pour une recette à percevoir donc nos restes à réaliser ont un état néant c'est-à-dire 0€ en dépense et en recette pour l'année 2026.

Affectation de résultat :

En section de fonctionnement, on avait mis de côté **142 421.39 €**

On a un résultat positif pour l'année 2025 de **+ 46 223.45 €**

On pourra donc affecter et mettre de côté pour l'année 2026 :

142 421.39 € + 46 223.45 € soit **+ 188 644.84 €**

&

En section d'investissement, on avait un mis de côté +103 566.16 €

On a un résultat déficitaire pour l'année 2025 de **- 34 595.04 €**

On pourra donc affecter et mettre de côté pour l'année 2026 :

103 566.16 € - 34 595.04 € soit + **68 971.12 €**

BILAN DE L'AFFECTATION POUR L'ANNÉE 2026

En section de fonctionnement = **+ 188 644.84**

En section d'investissement = + **68 971.12 €**

Ou autre proposition

En section de fonctionnement = **+ 148 644.84**

En section d'investissement = + **68 971.12 €**

1068 Besoin de financement : +40 000.00 €

Prévoir les travaux pour l'année 2026 - Section Investissement :

1) Réfection de la Route communale à Traslafont

Monsieur Bruno PETIOT informe l'assemblée qu'un trou s'est creusé sur la route communale de Traslafont. Dans l'urgence, il a barré la route. Il a demandé à l'entreprise d'Eurovia de venir et propose un devis de réfection pour un montant de 4 806.00€ TTC

2) Travaux dans le local du bureau de la Secrétaire de Mairie

Monsieur le Maire informe qu'une remise en état du local situé dans le bureau de la secrétaire avec l'aménagement pour un coin « stockage et pause-café » est en cours. L'agent technique se charge de procéder aux travaux.

3) Aménagement de la Place autour du Monument aux Morts

Il est proposé d'aménager la place autour du Monument aux Morts. Un devis et des plans seront demandés prochainement.

L'assemblée du Conseil municipal discute des éventuels futurs achats ou travaux à prévoir pour l'année 2026

Réfection de voirie pour l'année 2026

Il reste les travaux, déjà payés par la commune, au Chezbardon à faire par Évolis 23

1. Réfection de la route du Cimetière
2. Réfection de la Route menant chez Monsieur et Madame Wiegand
3. Commande de PATA et 1 camion de pierre et de tout-venant
4. Refaire le caniveau devant la Mairie en Granit

Divers

Problème à Châtenet :

N°4 Place de la Croix de Chatenet (Pope)

N°4 route des Bruges (Goutte)

Cela engendre des problèmes de réception de certains courriers pour Mr Goutte.

Monsieur le Maire de racheter des plaques de rues

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le prochain Conseil Communautaire sera à Azat-Chatenet

Monsieur le Maire remercie l'assemblée

Fin de séance : 19 h 35

Christiane DALLIER

Secrétaire de séance

Jean-Bernard QUINQUE

Le Maire